RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

Avis

Ouverture aux candidatures pour les établissements souhaitant être centre d'évaluation pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine

En vertu de *l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif à la création de la commission chargée de l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine*, le centre d'évaluation pour la délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination (CAFTI) dans les espèces bovine, caprine et ovine est habilité par le ministre chargé de l'agriculture pour une durée de cinq ans. La prochaine période d'habilitation prendra effet à compter du 1er janvier 2023 et prendra fin le 31 décembre 2027. Les établissements souhaitant se porter candidat sont appelés à déposer leur candidature selon les modalités exposées ci-après.

Modalités de candidature pour les établissements souhaitant être centre d'évaluation, *conformément à l'annexe I de l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif à la création de la commission chargée de l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions de technicien d'insémination dans les espèces bovine, caprine et ovine.*

Les établissements souhaitant être candidats pour assurer la mission de centre d'évaluation constituent un dossier contenant tous les éléments utiles à l'appréciation de la candidature par la commission. En particulier, ils joignent au dossier :

- pour le centre : le compte de résultat de l'année N-1 certifié par un expert ou un agent comptable, et une attestation de versement des cotisations sociales ;

- pour le responsable du centre : un *curriculum vitae* accompagné d'un extrait de casier judiciaire.

Les dossiers de candidature sont à transmettre au ministère chargé de l'agriculture **avant le 8 octobre 2022** par courrier électronique à l'adresse suivante :

bafpc.sdpofe.dger@agriculture.gouv.fr

Au regard des dossiers déposés, la commission chargée de l'attribution du CAFTI proposera un centre d'évaluation à l'habilitation par le ministre chargé de l'agriculture, pour la période 2023 – 2027.

Fait le 26 avril 2022

La directrice générale
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL